



Procès-verbal de la réunion du CM du 27 mars 2025

Date de convocation : le 14 mars 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	10	2	12

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 20h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy** - Mme Soizic **Strouble** — M. Damien **Guillas** – M. André **Chevalier** - M. Kenny **Mesnil** - Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** – M. Joël **Robert** - M. Philippe **Dardy**- M. Yves **Sorin**

Absents : – Mme Anne **Patault** - Mme Cécile **Trotel**

Pouvoirs : Mme Patault Anne à M. Baudy Patrick et Mme Trotel Cécile à M. Guillas Damien

Secrétaire de séance : M. Yves **Sorin**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 15

Finances : Vote du Compte Financier Unique- Budget communal 2024 :

M. le Maire rappelle la fusion obligatoire du compte de gestion fait par le Trésor Public et le Compte Administratif fait par la collectivité territoriale en un seul document appelé Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2026. La Commune réunit les prérequis informatiques pour faire la transition et peut passer au C.F.U. au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal désigne M. Joël ROBERT, pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique ;

Considérant que M. Patrick BAUDY, Maire, a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Joël ROBERT, le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget principal tel qu'il est résumé dans le tableau ci-dessous

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	735 268.19 €	796 326.81 €
Recettes	511 806.39 €	949 902.75 €
Déficit ou excédent 2024	-223 461.80 €	153 575.94 €
Résultat antérieur reporté	389 599.01 €	70 000 €
Résultat 2024	166 137.21 €	223 575.94 €
Résultat cumulé	389 713.15 €	

Finances : Vote du Compte Financier Unique- Budget annexe Lotissement des Chaffauds 2024

Le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe du Lotissement tel qu'il est résumé dans le tableau ci-dessous

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	52 814.10	156 306.45
Recettes	153 287.70	83 012.91
Déficit ou excédent 2024	100 473.60	-73 293.54
Résultat de clôture 2024	27 180.06 €	
Résultat antérieur reporté	-27 180.06 €	
Résultat cumulé	0 €	

Finances : Affectation du résultat 2024

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de notre commune.

Constatant que le compte financier Unique 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 223 575.94 €, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Affectation du résultat en investissement (compte 1068) : 83 575.94 €
- Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) : 140 000.00 €

Finances : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux des taxes directes locales en 2025 de 1% comme présenté ci-dessous, à 10 voix pour et 2 voix favorables à 0.5%.

	Taux 2024	Augmentation	Taux 2025
Taxe Foncière Bâti	40.97 %	1 %	41.38 %
Taxe Foncière Non Bâti	50.53 %	1 %	51.04 %
Taxe Habitation	15.91 %	1 %	16.07 %

Finances : Vote du budget Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget communal 2025 tel qu'il a été travaillé et discuté en commission de finances

Le contenu détaillé de ce budget figure dans les documents qui ont été transmis à l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants, après avoir entendu en séance le rapport présenté par M. le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2025 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement comme présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement	Vote du BP 2025
Dépenses	1 040 469.85 €
Recettes	1 040 469.85 €
Section d'investissement	Vote du BP 2025
Dépenses	706 566.00 €
Recettes	706 566.00 €

Finances : Vote du budget annexe – Lotissement des Chaffauds

Dans les mêmes conditions, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe du lotissement des Chaffauds 2025 comme présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement	Vote du BP 2025
Dépenses	70 005.00 €
Recettes	70 005.00 €
Section d'investissement	Vote du BP 2025
Dépenses	70 000.00 €
Recettes	70 000.00 €

Subventions 2025 aux associations

Suite à l'étude des dossiers déposés par les associations présentée M. Damien Guillas, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux associations les subventions mentionnées ci-dessous :

Associations		Subventions 2025
Hermine de Renac : foot	2600	3 100
Hermine de Renac : Multisport	500	
Entre Palis et Mégalithes- Trail		600
FAR - Foyer Animation Renacois		1 000
APEL-OGEC		500
OTS- Office territorial Sportif		200
Chasse du Bourg		500
AFN-CATM - Citoyens de la Paix		250
Compagnie La Gamine- Théâtre		500
Tradi woogie		500
Restos du cœur		300
Secours populaire		100
Secours catholique		100
TOTAL		7 650 €

Enquête publique : Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Saint-Ganton par la SAS LANDISET

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est ouverte du 27 février au 1^{er} avril 2025 concernant la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la Commune de Saint-Ganton par la SAS LANDISET.

Le dossier numérique est consultable, à compter du 27 février 2025, sur le site du registre dématérialisé à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5975>.

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal est invité à se prononcer et donner son avis sur ce projet.

Après discussion et après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'un parc éolien sur la Commune de Saint-Ganton.

Informations diverses

⇒ Le CPIE fait part du transfert de la convention « plantation des haies bocagères » à l'association l'arbre et la haie sise le Souchais à Saint Ganton. Dans l'attente de la nouvelle convention, le Conseil municipal donne son accord de principe.

⇒ Dans l'attente de la convention, le Conseil municipal donne son accord de principe au projet « Grandir en milieu rural – le vélo comme outil de mobilité au quotidien » initié par Redon Agglomération consistant à la mise en place de divers ateliers dans les écoles primaires en zone rurale autour du « Savoir rouler à vélo » et valide la participation financière de la commune.

⇒ Les 2 jeunes Alwéna et Vicente, recrutés en service civique dans le cadre de « Solidarité Séniors », ont commencé leur mission. Ils enchaînent les visites et la préparation de différentes actions en faveur des Séniors.

Le Maire,
Patrick Baudy



